

SUR LES ASSOCIES DU DEVELOPPEMENT DE LA NORMALISATION

Il était une fois l'ADN...

ADN = acide désoxyribonucléique, molécule présente dans chaque cellule vivante, contenant le génome d'un être vivant (une séquence d'acides nucléiques), qui renferme l'information génétique, dont des zones de l'ADN appelées « gènes » codent les protéines pour les transmettre *en totalité ou en partie* lors des processus de reproduction. Ainsi, lorsque qu'une cellule a besoin de protéines, une enzyme va produire un ARN messager (ARNm) identique à la séquence d'ADN et chargé de la « transporter ». À l'inverse de l'ADN, l'ARNm n'est pas sous forme de *double hélice* et il adopte des structures secondaires complexes. Il est *moins stable* que l'ADN. L'ADN est un marqueur de l'identité biologique, dont la probabilité, très proche des 100% ne les atteint pas du fait de possibles modifications de l'information génétique originelle (il existe 35 types d'ADN...).

De l'ADN à l'exclusion : le recours à la génétique sans gêne éthique

Mais bon, tout cela est de la science : donc vrai, ... pas vrai ?... Ainsi les tests de prélèvements d'ADN sont devenus des éléments de preuve d'identification *biologique*. Les usages sociaux, et politiques, de la science, de ses technologies et techniques dérivées (et il faudrait distinguer ces trois registres), ont été tentants et tentés. Le procès de Galilée est renvoyée aux oubliettes de l'histoire Et fragments d'ADN « en mains » (selon des techniques de prélèvement variées), police scientifique, Justice, assurances, le pouvoir politique lui-même maintenant, utilisent ce vecteur de « traçabilité » pour reconnaître assassins, délinquants, et les personnes « à risque » : *à risque pour qui ?* Cette question, essentielle, requiert une étude de sa complexité dans un triple souci scientifique (limites de validité), éthique (préservation des Droits Humains), social et politique (quelle légitimité inquisitoriale dans un Etat de droit démocratique ?).

Les amalgames masquent et justifient toutes les dérives, les « fichages » en tout genre, l'exclusion des *persona non grata*, le contrôle sur les dangers potentielles, l'investissement financier sur les sujets qui ne seraient pas « sains »... Que vient faire le biologique dans l'expulsion d'immigrés en « situation irrégulière » sur la terre des Droits de l'Homme ? Que vient faire le biologique dans la conception de la famille et du droit de la famille ? Que vient faire le biologique dans les mains des pouvoirs publics ? L'instrumentalisation de la science au service d'une idéologie aboutit à marquer au fer rouge dans le troupeau humain les moutons noirs. C'est *une animalisation de l'humain*, une chasse à courre aux sorcières, qui réduit des personnes à l'état de bêtes traquées. Qu'est-ce que cette « identité » nationale dont on veut préserver la pureté supposée en désignant des boucs émissaires, en apeurant l'opinion publique, en instaurant des procédures de délation « institutionnelle » ? Qu'est-ce que cette « raison d'Etat » qui joue avec les passions et les pulsions les plus mortifères ? A quel titre donne-t-elle des leçons à la « raison d'Etat » de la junte militaire au pouvoir en Birmanie qui arrête, torture, fait disparaître les opposants et les moines bouddhistes ? Et pourquoi ne pas chercher l'ADN du bouddhisme ?

Si je peux comprendre l'usage, par une Justice *indépendante*, de ces tests (qui ont pu éviter la peine de mort à des hommes condamnés, à tort, par exemple, par des autorités judiciaires américaines), *je ne l'admets pas d'autorités politiques*, aussi « démocratiques » s'affichent-elles, pour « gérer » des « flux d'immigration », avec des *quotas*, dans la triple confusion

entre identité biologique, identité familiale et identité nationale. Lorsque les familles « recomposées » ou « monoparentales », l'adoption, par exemple, sont, et doivent être, reconnues, l'usage des tests ADN pour authentifier certains regroupements familiaux transgresse le principe constitutionnel d'égalité. Le respect de *L'espèce humaine*, pour reprendre le titre de l'admirable livre de Robert Antelme sur l'abominable, le témoignage tout aussi bouleversant d'un Primo Lévi sur l'innommable¹, disqualifient *absolument et définitivement* la quantification des personnes, la réduction néantisante d'un « individu » à un numéro immatriculatoire dans un *numerus clausus* classant les « gagnants » et les « perdants » selon un arbitraire dont le supposé « bon sens » est aussi éloigné de celui de Descartes qu'une « France éternelle » l'est de la France historique. Qu'en penserait Guy Môquet et ses camarades du « groupe des 27 » fusillés le 22 octobre 1941 ? Quand des mystifications rassemblent dans la crainte de l'Autre et érigent celui-ci comme l'ennemi source de tous nos maux, n'oublions pas les *métissages*, anciens ou récents, qui ont constitué et constituent notre identité plurielle : le *mythe de la pureté*, même sous couvert d'identité, n'a-t-il pas fait assez preuve de barbarie ? Il ne s'agit point d'accepter des intégrismes destructeurs, mais exclusion contre destruction, cela donne quoi ? La guerre. Préserver un patrimoine présente certes un défi : non celui de se défendre par un pouvoir qui exclut, mais s'affirmer par une « puissance » (au sens créatif et non militaire) qui propose et ouvre un horizon d'humanité partagée. Propos de diplomate ? De diplodocus ? Non, pari de *partageabilité* dans le *respect mutuel*. Utopie par les temps qui « courent » ? Oui si, étymologiquement, l'utopie est un non lieu, un « ailleurs » à construire ensemble. Et puis les intégrismes ne sont pas uniquement étrangers : un peu d'histoire SVP !

Le politique ne doit certes pas s'assujettir au religieux, ni l'inverse : je ne sais pas si une « religion universelle » dont rêvait A. Comte dans son *Catéchisme positiviste* pour délivrer l'Humanité, grâce à la Raison, de ses croyances assujettissantes, est possible, mais une *éthique universelle* (du « préférable » partagé, au sens de Spinoza, dans le souci de ce qui est bon - et non « Bon » - pour tout humain *a priori* : voir billet sur *Dieu en procès* dans cette même rubrique *Réflexions sur l'actualité*) me semble, comme à bien d'autres, possible et nécessaire. Ôtez les armes, les drogues, les trafics humains, l'exploitation « de l'homme par l'homme », celle, en particulier, des femmes et des enfants, les intérêts sans limites d'un capitalisme sauvage et arrogant, ôtez la griserie (très vite sombre) du pouvoir, et, non un « monde meilleur » miraculeux, mais des plates-formes de compromis vers un monde de mieux en mieux « vivable » par toutes et tous offriront un chemin d'espoir raisonnable². Je sais : le « raisonnable » ne fait pas fantasmer, mais la vraie « folie » est celle de la raison qui s'affranchit des dogmes sécuritaires qui la réduisent en « peau de chagrin » (Voir Epicure, Erasme, Nietzsche, et bien d'autres). Le sociobiologisme à la Wilson, doit être récusé et refusé³. Le philosophe Jacques Ruelland, conclut une conférence sur « *La sociobiologie, une pseudoscience ?* » (13.05.2005, Association *Les Sceptiques du Québec*, en considérant que celle-ci habille par ses généralisations abusives un vieux préjugé : « Les hommes étant inégaux, il faut nécessairement que les uns exploitent les autres »...⁴

¹ Antelme R. (2000) *L'espèce humaine*. Coll. Blanche. Paris : Gallimard. Levi P. (1988) *Si c'est un homme*. Paris : Presses Pocket.

² Jonas H. (1999) *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*. Champs. Paris : Flammarion.

³ Wilson E. O. (1979) *L'humaine nature : essai de sociobiologie*. Trad. R. Bauchot. Paris : Stock. Dans la même veine du darwinisme social, voir Dawkins R. (2003) *Le gène égoïste*. Trad. L. Ovion. Paris : Poche O. Jacob.

⁴ Cf. Ruelland J. G. (2004) *L'Empire des gènes : une histoire de la sociobiologie*. Paris : ENS-LSH éditions.

Le pouvoir sur la vie

M. Foucault, dans son cours au Collège de France durant l'année 1975-1976, s'est intéressé au concept de *biopouvoir* : le « pouvoir sur la vie ». Jusqu'à l'âge classique, le pouvoir de vie et de mort du seigneur féodal ou du monarque de droit divin s'est principalement manifesté par des actes publics, « spectaculaires » (supplices, tortures, exécutions, etc.) : son rôle était de protéger l'intégrité du pouvoir en « punissant » les individus « déviants ». Dès le XVII^{ème} siècle, avec l'apparition de la première forme du capitalisme : circulation des richesses, développement des échanges économiques (dès le XIII^{ème} siècle à Venise avec ses contrats maritimes, à Florence au XIV^{ème} siècle avec la « lettre de change », ancêtre du chèque), la vie sociale doit être *surveillée*. Il faut réguler ses *forces* et leurs rapports pour mieux la *contrôler*. Le pouvoir n'a plus intérêt à tuer mais à *gérer*. Tout se gère et doit être géré « efficacement » : l'argent d'abord et donc les corps et du même coup les esprits, les populations, l'éducation, la santé, l'enfermement, la culture, etc. Une biopolitique de la *population* (et non seulement du *peuple* des citoyens) se met en place : surveiller, gérer, « prévenir » et punir⁵. Le XVIII^{ème} siècle, dit des Lumières, berceau de nos nuits, voit naître, à propos de la question des « enclosures » (clôtures des propriétés privées de production), le *cadastre*, l'extension de la « *police* », une « *gouvernementalité* » rationnelle (au service de l'économie de marché). Napoléon nous codifiera tout cela. Et le philosophe Kant, apôtre des Lumières, chantre de l'universel, avait, dans les faits, une conception paradoxale de l'humanité, affirmant « la naturelle supériorité de l'homme sur la femme »⁶, ne reconnaissant pas les enfants « bâtards », et développant des thèses racistes⁷ (il ne fut pas le seul, Hume, Voltaire et bien d'autres l'ont accompagné et les siècles suivants jusqu'à aujourd'hui même ont leurs « élites » qui persistent et signent).

Foucault éclaire de ce point de vue notre « modernité » : quand le pouvoir prend la vie pour objet à gérer, alors les exterminations ou exclusions massives prennent une forme rationalisée. Le nazisme fut l'apogée, horrible, de cette technocratie régentant l'humanité à l'aune d'une « race supérieure ». Mais aujourd'hui, la « question » (dans tous les sens du terme), récurrente, rejaillit : « Après Auschwitz, plus jamais ça ! », mais alors comment faire pour exclure l'Étranger qui « perturbe » l'*équilibre* social et économique ? Avec une apparente douceur démocratique !... Contrôles, toujours, inféodant le savoir au pouvoir, avec le *nec plus ultra* : les tests ADN ! T'es dans la *norme* ou tu l'es pas ? Si tu l'es tant mieux, si tu l'es pas tant pis !... La « Nef des fous » de l'Age classique revient⁸ : les « clandestins » qui ont fait

⁵ Foucault M. (2004) *Naissance de la biopolitique, cours au Collège de France 1978-79*. (2004) *Sécurité, territoire, Population, cours au Collège de France 1977-78*. Paris : Gallimard-Seuil. (1999) *Les Anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*. Paris : Seuil. (1994) *Dits et Ecrits* vol I et II. Quatro. Paris : Gallimard

⁶ Kant (1790) *Anthropologie du point de vue pragmatique* [publié en 1797]. Trad. M. Foucault. Paris : Vrin [Partie II « La caractéristique anthropologique », ou « De la manière de connaître l'homme intérieur à partir de l'homme extérieur » déclinant quatre « caractères » : ceux de la « personne », du « sexe », du « peuple », de la « race »] : « Pour l'unité et l'indissociabilité d'une union, la rencontre occasionnelle de deux personnes n'est pas suffisante ; un élément doit être *soumis* à l'autre, et, réciproquement, celui-ci doit être supérieur » : l'homme est supérieur par la force et le courage, la femme l'est aussi par sa « faculté naturelle » de se soumettre à l'inclination que l'homme a pour elle.

⁷ Kant (1775) *Des différentes races humaines* [in *La philosophie de l'histoire de Kant. Opuscules*. Trad. S. Piobetta. Paris Aubier Montaigne, 1947 ; nulle éd. Paris : Denoël, 1985] opuscule dans lequel il introduit les notions de différence et de « pureté » : « Les Nègres et les Blancs ne sont pas des espèces différentes d'hommes (car ils appartiennent vraisemblablement à une seule et même souche), mais ils sont néanmoins deux races distinctes, parce que chacune d'elles se perpétue sous toutes les latitudes, et que toutes deux par croisement donnent nécessairement des enfants métissés ou *bâtards* ». Voir aussi les *Observations sur le beau et le sublime* : un inventaire ni beau ni sublime.

⁸ Cf. Foucault M. (1972) *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris : Gallimard, chapitre I.

l'aller dans des embarcations précaires, victimes de trafiquants de la souffrance et de la misère humaines, ont « droit » à l'avion pour le retour ! Mais attention, on nous garantit l'humanité des procédures : à la brutalité d'antan se substitue un « humanisme de l'exclusion » ! *Manu militari* avec un cœur gros comme ça !

Norme, normalisation et idéologie

La norme c'est l'équerre, la droiture, le droit, le *normal* : *normaliser* la société, n'est-ce point lui conférer, par delà son hétérogénéité de statuts sociaux et financiers, de différences (par rapport à qui, à quoi ?), d'intérêts, de modes de vie (ou de survie), une homogénéité minimale et gouvernable sans trop de tensions ? Un « ennemi » pour les « petits », c'est toujours une aubaine pour les puissants.

Une frange majoritaire de « l'opinion publique » est d'accord ? D'autres pays démocratiques, non dictatoriaux, le font déjà⁹ ? Il faut donc se « rendre à l'évidence » et se taire ? La séduction d'un cynisme (loin de Diogène !) posée avec élégance sur un réalisme transformé en fatalisme, cela s'appelle de l'idéologie. Et l'idéologie c'est la représentation qu'un groupe dominant se fait de son identité, de sa légitimité, de sa pérennité, naturalisant et édulcorant son histoire, représentation qu'il fait partager au plus grand nombre par la force ou par la ruse. Nous sommes dans le *repli identitaire* pour la sauvegarde « démocratique » de notre civilisation et de notre Etat de droit ! L'arme biologique de l'ADN au service de la paix sociale ! Allez jeunesse française, réussissez *dans* la vie et vous réussirez *votre* vie !... La « servitude volontaire » est le gage de votre avenir ! Ce n'est plus « la bourse ou la vie », mais la « Bourse » *et* la vie ! En toute « bonne conscience » !...

Mais alors, que faire ?

J'imagine aisément les objections possibles à cette analyse, et je me les fais moi-même : l'incantation éthique c'est sympathique, mais en quoi résout-elle les problèmes de l'immigration et de l'identité nationale ?

J'ai trois éléments de réponse à ces objections, sans prétendre (et qui le pourrait ?) résoudre nos problèmes de société :

- L'immigration, comme je l'ai rappelée précédemment, n'est pas un phénomène nouveau qui viendrait détruire une identité mythique. L'immigration, dans ses formes anciennes comme dans ses formes les plus récentes, est un fait complexe. La mondialisation de l'économie de marché néolibérale provoque des rachats par des multinationales, des restructurations et délocalisations d'entreprises qui obligent des familles établies en France depuis longtemps, à se séparer ou à s'exiler, dans d'autres pays de l'Union européenne, les ex-pays de l'Europe de l'Est par exemple, ou dans des pays plus lointains comme le Japon, la Chine ou l'Inde. Leur demande-t-on à l'arrivée des tests ADN pour valider leur regroupement ? Inversement, des

⁹ Il est « intéressant » de constater le résultat des élections législatives en Suisse ce dimanche 21 octobre 2007 : Le parti populiste de droite, l'Union démocratique du centre (UDC), enregistre une nette progression, confortant son statut de première formation politique du pays. L'UDC, qui avait axé sa campagne sur la dénonciation des criminels étrangers, a gagné six sièges au Conseil national, la chambre basse du parlement, obtenant 62 sièges contre 55 dans l'assemblée sortante. L'UDC, fidèle à son credo xénophobe et anti-européen, avait mené une campagne sur le thème des criminels d'origine étrangère avec une affiche qui s'est retrouvée propulsée au coeur du débat: elle montre un mouton noir expulsé du territoire national par un mouton blanc.

ressortissants de ces mêmes pays viennent s'établir en France : sont-ils assujettis à ces tests ? Non, dans les deux cas de figure : pourquoi ?

- Des Anglais, des Néerlandais, des Allemands, des Belges, deviennent propriétaires dans nombre de nos départements : cela pose-t-il des problèmes autres que certaines craintes locales ? Non.
- Des immigrés clandestins originaires du Maghreb ou de l'Afrique centrale tentent de s'insérer dans notre société : cela pose un problème social, économique et culturel : pourquoi ? Parce qu'ils sont clandestins ? Parce qu'ils viennent de nos anciennes colonies ? Les deux ? Existerait-il une immigration légale de luxe et une immigration illégale de misère (souvent ancienne) stigmatisée par sa « clandestinité » ? L'argent serait-il le nerf de l'intégration ?

Dans certaines grandes villes, les « camionnettes » des jeunes filles et femmes prostituées, de plus en plus en provenance des ex-pays de l'Europe de l'Est, sont « éloignées » du centre ville et des quartiers « tranquilles ». Des zones dites de « non droit » sont de fait tolérées. La discrimination à l'embauche ou dans les clubs de nuit concerne-t-elle toutes les catégories de population ? Le délit de faciès est-il un mythe ? L'esclavage dit « moderne » ne se rencontre-t-il pas dans des ateliers textiles clandestins organisés par des trafiquants en provenance de l'Asie du Sud Est comme dans des familles « bourgeoises bien « françaises » ? Le « tourisme sexuel », notamment pédophile, dans des pays d'Afrique du Nord ou dans des pays de l'Asie du Sud Est n'est-il pas souvent (disons parfois pour ne pas être taxé de généralisation abusive...) le fait de « clients » bons pères de famille ou bons citoyens blancs ? Qui était le tristement célèbre et dangereux « cyberpédophile », surnommé Vico, citoyen canadien de bonne famille, arrêté le 19 octobre 2007, grâce à Interpol, en Thaïlande : un immigré clandestin ?

Dans toutes ces situations, je ne méconnaissais pas tout le travail de la Justice, de la police et des services sociaux pour prévenir et réprimer de telles pratiques. Mais force est de constater que, malgré ces efforts, au bout du compte, deux poids deux mesures semble encore trop la règle. Nombre de nations, en fonction de leur histoire et de l'élaboration, souvent guerrière, de leur identité nationale respective, ont leurs boucs émissaires spécifiques. En France, nous avons les « nôtres » : les « Arabes », les « Noirs », les « Juifs » encore et toujours, depuis peu les « Roumains » des carrefours, les « plombiers polonais », et je ne suis hélas pas exhaustif...

La « repentance » ne serait plus d'actualité, la colonisation aurait eu ses « bienfaits » envers des peuples se complaisant dans l'immobilisme et la paresse (alors même que leurs dictateurs sont fournis en deniers et en armes pour des raisons « stratégiques ») : « Une même affiche tapissait, en janvier [1998], les couloirs de divers aéroports d'Europe : pastichant les images de la révolution culturelle chinoise, elle représentait une rangée de personnes avançant en tête de manifestation, visages radieux, brandissant des étendards colorés, agités par le vent et criant : « *Capitalistes de tous les pays, unissez-vous !* » Pour *Forbes*, la revue américaine des milliardaires, c'était là une manière narquoise de célébrer les cent cinquante ans de la parution du *Manifeste du Parti communiste*, de Karl Marx et Friedrich Engels »¹⁰.

La politique du 4 E (Eloigner, Enfermer, Exclure, Expulser), récurrente, intéressée et protectionniste, a montré son humanité à deux vitesses. Sur la pierre tombale d'un humanisme hypocrite, on lira : « Ci-gît le pétrole ».

¹⁰ Ramonet I. *Le Monde diplomatique*, mai 1998, p. 9.

Le prix Nobel d'économie attribué à l'Indien Armatya Sen en 1998 pour ses travaux sur l'éthique et l'économie, le prix Nobel de la Paix attribué cette année à Al Gore et au GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, qui travaille sous l'égide de l'Onu) pour leur action contre « l'effet de serre » qui détruit la planète, récompensent-ils des testaments ou des projets ?

Que faire ? Parier sur l'évolution du Droit et de ses applications effectives, et parier sur une éducation à visée universelle qui éclaire la nécessaire rébellion des consciences, tout faire, toutes et tous, pour qu'une alternative à la « fin de l'histoire » s'élève contre des vainqueurs blindés de leur arrogance illusoire et des vaincus blessés dans la souffrance de leurs mouvoirs.

Testons les testeurs

Si la *traçabilité* est « à l'ordre » du jour (ou de la nuit ?), elle doit bien, en toute cohérence objective, faire l'objet de sa propre traçabilité : voir les deux encadrés ci-dessous (encadré n°1 sur le fichage génétique selon la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) et encadré n°2 (*à venir*), sur une petite histoire de l'ADN et de ses usages.

En guise de conclusion dérisoire

Deux « Grands » nous donnent une image de la petitesse d'une telle pratique du pouvoir : *la Légende du Grand Inquisiteur*¹¹ de Dostoïevski dans *Les Frères Karamazov* et *Le Grand masturbateur dans un paysage surréaliste avec ADN* de Dali¹² ! Car quoi, on rêve, non ? Ah, la « double hélice » : un double délice ou un double sévice ?...

Gérard GUILLOT
21 octobre 2007

Voir le lien de *Traces*, relatif à cette rubrique :

(<http://tracescrites.free.fr/blog/index.php?2007/10/14/290-proposition-d-actions-contre-l-amendement-mariani>) qui propose un moyen d'œuvrer pour une Action de Désintoxication Normalisante.

¹¹ Selon une fiction contée par Ivan, athée, à son frère Aliocha, croyant, le cardinal Grand Inquisiteur déclare à Jésus revenu à Séville au XVI^{ème} siècle et emprisonné : « Je te le jure, l'homme est plus faible et plus vil que tu ne le croyais ! L'homme est faible et lâche. [...] Nous avons corrigé ton renoncement héroïque au miracle et nous avons fondé ton action sur le surnaturel, le mystère et l'autorité. Nous saurons les convaincre d'ailleurs qu'ils ne seront libres qu'à partir du moment où ils auront renoncé à faire usage de leur liberté (...) dans un esprit de soumission sans retour » (Livre V, chap. 5).

¹² Tableau de Salvador Dali, 1957-58.

Thèmes : Police, Données génétiques, Justice	
Chiffres clés	En 2007 le FNAEG recense environ 400 000 empreintes génétiques.
À quoi sert ce fichier ?	Le FNAEG sert à faciliter l'identification et la recherche : des auteurs d'infractions à l'aide de leur profil génétique de personnes disparues à l'aide du profil génétique de leurs descendants ou de leurs ascendants.
Qui est responsable de ce fichier ?	La direction centrale de la police judiciaire au ministère de l'Intérieur, sous le contrôle d'un magistrat. Celui-ci dispose d'un accès permanent au fichier, du droit de se déplacer sur le site où seront stockées les informations et du droit d'ordonner l'effacement des empreintes dont la conservation serait illicite.
Que contient ce fichier ?	Le FNAEG centralise les empreintes génétiques de : personnes non identifiées (empreintes issues de prélèvements sur les lieux d'une infraction) personnes identifiées (personnes condamnées ou mises en cause). Les empreintes sont complétées des informations suivantes : Les nom, prénoms, date et lieu de naissance, filiation et sexe ; le service ayant procédé à la signalisation ; la date et le lieu d'établissement de la fiche signalétique ; la nature de l'affaire et la référence de la procédure.
Critères d'inscription dans ce fichier	L'enregistrement des empreintes ou traces est réalisé dans le cadre d'une enquête pour crime ou délit, d'une enquête préliminaire, d'une commission rogatoire ou de l'exécution d'un ordre de recherche délivré par une autorité judiciaire
Combien de temps sont conservées les informations ?	40 ans pour les personnes définitivement condamnées 25 ans pour les personnes mises en cause, sauf irresponsabilité pénale
Qui peut consulter ce fichier ?	Les personnels habilités de la sous-direction de la police technique et scientifique de la Direction centrale de la police judiciaire, de la police nationale et ceux de la Gendarmerie nationale. Les personnes affectées au service central de préservation des prélèvements biologiques.
Comment obtenir communication et/ou rectification des données ?	En s'adressant au directeur central de la police judiciaire au ministère de l'intérieur. En cas de refus d'effacement, il existe une possibilité de recours devant le juge des libertés et de la détention, puis devant le Président de la chambre de l'instruction en cas de nouveau refus.
Textes encadrant ce fichier	Loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, loi du 15 novembre 2001 sur la sécurité quotidienne, loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure Délibération n° 99-052 du 28 octobre 1999 Décret n° 2000-413 du 18 mai 2000 Décret n° 2002-697 du 30 avril 2002 Décret 2004-470 du 25 mai 2004
Bon à savoir	L'ADN a été découvert en 1944 comme constituant un élément essentiel du matériel héréditaire. L'ADN détermine toutes nos caractéristiques organiques, morphologiques et parfois pathologiques. L'ADN détermine

	notre identité et permet de différencier un individu d'un autre. En 1953, MM. Watson et Crick ont établi le schéma de la structure en double hélice de l'ADN. En 1984, le professeur Alec Jeffreys découvre ce que l'on appelle communément «l'empreinte génétique» qui allait être largement utilisée dans le domaine des recherches judiciaires.
À noter	<p>Le refus de personnes concernées de se soumettre à un prélèvement destiné à obtenir une empreinte génétique constitue une infraction.</p> <p>La CNIL est destinataire d'un rapport annuel d'activité mentionnant notamment les résultats des opérations de mise à jour et d'apurement du fichier.</p>

Encadré n° 1

**Source = site Internet CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).
Voir aussi le site du Ministère de l'Intérieur.**

Encadré n° 2

**Petite histoire de l'ADN : découvertes et usages
(A venir)**